



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1472

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de partenariat avec la fondation WWF France pour l'application de la démarche Programme mondial Quartier Durable WWF au projet Lyon Confluence

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1472**

commission principale : urbanisme

objet : **Convention de partenariat avec la fondation WWF France pour l'application de la démarche Programme mondial Quartier Durable WWF au projet Lyon Confluence**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans un monde de plus en plus urbain, les questions environnementales se jouent en ville. Conscient de ces enjeux, le WWF, connu dans le monde entier depuis sa fondation en Suisse en 1961 pour la préservation de la nature, lance un programme mondial Quartiers durables WWF.

1° - Le programme mondial quartiers durables WWF

Le programme mondial Quartiers durables WWF a été initié en 2002 avec BioRegional (Grande Bretagne) promoteur de l'opération du quartier BedzeD à Londres. L'objectif de ce programme défini comme *One Planet Living* est de réduire l'empreinte écologique des zones habitées. Les 10 principes et objectifs *One Planet Living* sont : zéro carbone, zéro déchet, mobilité durable, matériaux locaux et durables, alimentation locale et durable, gestion de l'eau durable, habitats naturels et biodiversité, culture et patrimoine local, équité et développement économique, ainsi que qualité de vie et bien être. Des critères opérationnels sont définis pour chacun de ces objectifs.

2° - WWF partenaire du projet Lyon Confluence

La construction du quartier Lyon Confluence est représentative de la manière dont la Communauté urbaine applique les principes du développement durable au développement urbain.

Cette approche novatrice est reconnue par la fondation WWF France qui propose d'accompagner, par son expertise et ses conseils, le développement de ce quartier liant empreinte écologique réduite et qualité de vie, et inspirant à ses habitants des modes de vie plus durables.

Cet accompagnement prendrait la forme d'un partenariat qui s'inscrirait dans le cadre du programme mondial "quartiers durables WWF" et reposerait sur la mise en place de "plans d'actions durabilité" entre la Communauté urbaine, la SPLA Lyon Confluence et WWF pour chacune des phases de l'opération :

- un pour la phase 1 (ZAC 1) portant notamment sur l'accueil des habitants et commerçants et sur des actions d'animation de la réduction de l'empreinte écologique pendant la vie du quartier,
- un pour le quartier Sainte Blandine en lien avec la mise en place de la démarche d'éco-rénovation du quartier,
- un pour la phase 2 (ZAC 2) portant sur la conception du quartier.

Les plans d'actions comprendront :

- les objectifs,
- le contexte réglementaire, législatif et l'état des lieux des pratiques actuelles,
- les actions à mettre en œuvre pendant la phase de conception,
- les actions à mettre en œuvre pendant la phase de vie du quartier,
- les indicateurs de conception et d'usage pour le suivi des performances,
- le planning des actions,
- leur maîtrise d'ouvrage.

La Communauté urbaine bénéficierait également de l'expertise WWF, de sa notoriété internationale, de ses outils de communication qui renforceront ses actions de promotion de l'exemplarité de ce territoire.

Il est donc proposé au Conseil de passer une convention tripartite de 5 ans entre la Communauté urbaine, la SPLA Lyon Confluence et WWF France détaillant notamment les engagements de chacun sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions durables ainsi que sur les modes de communication de cette action.

La Communauté urbaine et la SPLA Lyon Confluence participeraient à part égale financièrement à ce partenariat pour un montant total de 120 000 € TTC chacune pour la durée de la convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de signer une convention tripartite avec la SPLA Lyon Confluence et WWF France pour appliquer la démarche programme mondial Quartiers Durables WWF à Lyon Confluence.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante, pour un montant de 120 000 € TTC, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal - exercices 2010 à 2014 - compte 657 480 - fonction 820 - opération n° 2146 - pour :

- 28 000 € sur l'année 2010,
- 28 000 € sur l'année 2011,
- 28 000 € sur l'année 2012,
- 18 000 € sur l'année 2013,
- 18 000 € sur l'année 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.